

# PROCES VERBAL DE LA

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

#### Nombre de membres :

En Exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 19

L'an deux mille quinze et le vingt six novembre à vingt heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

**Présents** : M. Louis SALA, Mme Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, M. Robert RAMIO, Mme Christiane GRIOT, M. Ludovic BARBRY, Mme Marie-Christine NEREAU, Mme Eliane BERDAGUER, Mme Christine RUIZ, M. Sébastien SANCHEZ, M. Mickael MAROLLEAU, Mme Sylvie PONCET, M. Jonathan PARON, Mme Myriam DARDENNE, Mme Véronique VILLARD, Mme Aurélie SAUCH ;

**Absents excusés** : M. Philippe HUGUENIN procuration à M. Ludovic BARBRY, Mme Magali RIBES, procuration à Mme Aurélie SAUCH, Mme Sandra MATHEU procuration à Mme Véronique VILLARD, M. Michel PALAU procuration à Mme Myriam DARDENNE ;

**Secrétaire** : M. Jonathan PARON ;

**Date de la convocation** : 19 novembre 2015

Mme Véronique Villard demande au président d'apporter des modifications sur la retranscription de la délibération 2015-56 figurant sur le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015.

M. Louis Sala répond que les modifications paraissent justifiées, et seront effectuées puis soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

## I/ FINANCES

### DELIBERATION 2015/58

#### **Objet : Contrat de fourniture d'électricité avec EDF Collectivités**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010 programmant la fin des tarifs règlementés de vente pour « les tarifs jaunes et verts » au 31 décembre 2015.

Dans ce contexte la Commune de Montescot doit passer un nouveau contrat d'abonnement pour le compteur électrique d'une puissance supérieur à 36 kVa « tarif jaune » sur le site de la Mairie et de l'Ecole Maternelle, estimé à une consommation annuel de 94 759 000 KWh.

Considérant que sur les cinq fournisseurs consultés par la Commune : EDF Collectivités, ENEL France, DIRECT Energie, ALTERNA, ENALP, seul EDF Collectivités a émis une offre ;

M. le Maire demande au conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat avec E.D.F « Contrat unique pour la fourniture d'électricité, l'accès au réseau public de distribution et son utilisation des sites d'une puissance supérieur à 36 kVa », d'une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour le site de la Maire - Ecole Maternelle.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de son président
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le contrat « électricité prix fixe » avec Electricité De France et toutes pièces s'y rapportant
- **DIT** que ce contrat sera annexé à la présente délibération

### DELIBERATION 2015/59

**Objet : Budget lotissement : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014**

Considérant que le compte administratif du budget lotissement 2014, approuvé par délibération du 20 avril 2015, fait apparaître un résultat de fonctionnement de 89 820.00 € qui doit être obligatoirement reporté.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité des voix 13 voix pour, 2 abstentions Mme Dardenne et M. Palau par procuration à Mme Dardenne :

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 du budget lotissement comme suit :

- Résultat de fonctionnement 2014 à affecter : 89 820.00 €
- Affectation en report de fonctionnement R002 au budget primitif lotissement 2015 : 89 820.00 €

### DELIBERATION 2015/60

**Objet : Budget lotissement : vote du budget primitif 2015**

**M. le Maire** présente au Conseil Municipal le budget primitif du « budget annexe lotissement » de l'année 2015 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- Section Fonctionnement : Dépenses : 324 041.00 € Recettes : 324 041.00 €
- Section Investissement : Dépenses : 154 553.00 € Recettes : 154 553.00 €

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des voix, 13 voix pour, 2 abstentions Mme Dardenne et M. Palau par procuration à Mme Dardenne :

**APPROUVE** le budget primitif du « budget annexe lotissement » pour l'année 2015 tel que présenté ci-dessus.

### DELIBERATION 2015/61

**Objet : Contrat de prêt avec la Banque Postale refinancement emprunts**

**M le Maire** rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 416 275,30 EUR.

**Le Conseil Municipal** après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré à l'unanimité

**DÉCIDE** :

- **Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 416 275.30 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/02/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant 416 275,30 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/01/2016 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,69 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

#### Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

#### • Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### DELIBERATION 2015/62

**Objet : Demande de subvention « création Skate-Parc » auprès du Conseil Départemental**

M. le Maire propose à l'assemblée de solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour la création d'un skate-parc, selon le plan de financement suivant :

<u>DEPENSE</u> : Equipement :	43 823.00 € HT	<u>RECETTE</u> : Subvention CAF :	30 000 €
		Subvention Conseil Départemental :	5 058.40 €
		Part communale 20 % :	8 764.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'exposé de son Président
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour la création d'un skate-park
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessus.

### DELIBERATION 2015/63

**Objet : Décision modificative n°8 : ouverture de crédits budget communal 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'ouvrir les crédits suivant :

BUDGET COMMUNAL 2015 Section d'Investissement	DEPENSE S Diminution de crédits	DEPENSES Augmentatio n de crédits	RECETTES Diminution de crédits	RECETTES Augmentati on de crédits
R 10222 : F.C.T.V.A				60 000.00 €
<b>TOTAL R10: Dotations, fonds divers et réserves</b>				<b>60 000.00 €</b>
R 1321-215 : Réfection rues			10 000.00 €	
R 1323-190 : Travaux réhabilitation cantine				9 600.00 €
R 1323-218 : Aménagement divers village			9 600.00 €	
R 1323-229 : Aménagement espace loisirs				30 000.00 €
<b>TOTAL R13 : Subventions d'investissement</b>			<b>19 600.00 €</b>	<b>39 600.00 €</b>

D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		200.00 €		
<b>TOTAL D16 : Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>200.00 €</b>		
D 2182-228 : Acquisition véhicule		10 000.00 €		
D 2188-216 : Travaux écoles		8 000.00 €		
<b>TOTAL D21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>18 000.00 €</b>		
D 2312-229 : Aménagement espace loisirs		30 000.00 €		
D 2313-215 : Réfection rues		5 000.00 €		
D 2315-224 : Réfection conduites eau pluvial		300.00 €		
D 2315-218 : Aménagement divers village		22 500.00 €		
D 2315-233 : Travaux salle des fêtes		4 000.00 €		
<b>TOTAL D23 : Immobilisations en cours</b>		<b>61 800.00 €</b>		
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>		<b>80 000.00 €</b>	<b>19 600.00 €</b>	<b>99 600.00 €</b>

## II QUESTION DIVERSES

Mme Villard interroge M. Sala au sujet d'une communauté des gens du voyage installée sur le site de l'ancienne station d'épuration route de Corneilla.

M. Sala répond que cette communauté est parti à la suite de la plainte qu'il a déposée auprès des services de gendarmerie.

M. Dardenne interroge M. Sala au sujet des travaux de réseaux d'eau rue des Margueridettes

M. Sala répond qu'il s'agit de la réalisation finale du maillage entre le lotissement de la Close et le lotissement les Margueridettes. Il précise que ce maillage permettra une alimentation continue en eau potable des hauts de Montescot.

La séance est levée à 21h40.

Fait à Montescot le 2 Décembre 2015

Le Maire,

Louis SALA